



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN À 18 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, Mme Angélique RETZER, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Sonia MARY, Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Morgane CASTAN qui a donné pouvoir à Mme Sabine SERRANO pour voter en son nom; M. Bastien VALENTE qui a donné pouvoir à M. Fabrice FOURNIER pour voter en son nom; M. Patrick COMTE qui a donné pouvoir à M. Stéphan LAUTHIER pour voter en son nom; Mme Carole BICHAREL qui a donné pouvoir à Mme Sonia MARY pour voter en son nom; M. Jérôme MARMOTAN qui a donné pouvoir à Mme Angélique RETZER pour voter en son nom.

Mme Omayya FOLGADO est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

N° 2026-045 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE BRL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en qualité d'actionnaire de la Société d'économie mixte locale (SEML) BRL, la commune est appelée à statuer lors de l'Assemblée générale et, en l'absence de siège direct au conseil d'administration, la commune est membre de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant amené à siéger au sein du BRL :

- A l'Assemblée générale ;
- Et à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Clément MONNIER comme élu référent.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

DESIGNE Monsieur Clément MONNIER en tant qu'élu référent en charge de représenter notre collectivité au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de BRL.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

